

## AVIS

RUR.23.1186.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la Société Wallonne des Aéroports SA (SOWAER), légalement représentée par Monsieur Thibaut DE VILLENFAGNE, dans le cadre de la mise en œuvre de la zone d'activités économiques de Fontaine au nord des pistes de l'aéroport de Bierset (Liège) et visant à détruire, endommager ou perturber intentionnellement des nids d'Hirondelles de rivage

Avis adopté le 27/10/2023

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 13/10/2023 (mail), 16/10/2023 (courrier signé)  
*Références :* DNF/DNEV/PL/XR/TT/IC/CL/SLa/ Sortie 2023 : 13948

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 24 octobre 2023

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 24 octobre 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, au vu des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique (développement du site économique de l'aéroport dans le cadre d'un permis délivré avec plusieurs dérogations déjà octroyées).

Cet avis favorable est toutefois conditionné au respect des recommandations émises par la Direction DNF de Liège le 12/10/23, portant sur les modalités de mise en œuvre du site alternatif devant permettre l'accueil sécurisé de la population d'Hirondelles de rivage pour les futures nidifications, et ce dès 2024.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »